

Greffie
du Tribunal de Commerce de
Lille
Halle aux Sucres
33, Avenue du Peuple Belge
B.P. 109
59009 LILLE Cedex

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

V/Réf : GUICHET

Concernant :

Saco ACEA
28 rue du Carrousel
Parc de la Cimaïse
59650 VILLENEUVE D ASCQ

Dépôt effectué par :

Saco ACEA
28 rue du Carrousel
Parc de la Cimaïse
59650 VILLENEUVE D ASCQ

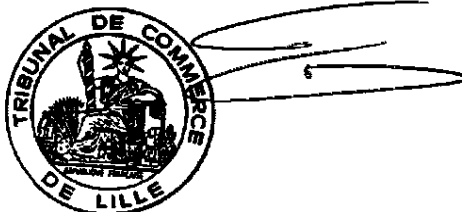
Numéro RCS : Lille B 326 637 204

<94678/2007B00456>

Pièces déposées le 01/03/2011	Numéro : 3101901
Procès-verbal du Conseil d'Administration du 07/01/2011 - Changement de Directeur Général délégué	
Procès-verbal d'Assemblée du 07/01/2011 - Changement d'Administrateur	

Tarif fixé par décret 2007-812 du 10/05/07 - 6 Taux de base - Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,



aCéa

Société anonyme au capital de 300 960 Euros

**Siège social : 28 Rue du Carrousel – Parc de la Cimaïse
– 59 650 VILLENEUVE D'ASCQ**

RCS LILLE B 326 637 204

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION EN DATE DU 07 JANVIER 2011**

Le sept janvier de l'an deux mille onze , à l'issue de l'assemblée générale qui a constaté la démission de M. Christian CHOUNAVELLE de ses fonctions d'administrateur et a nommé M. Jean-Philippe VAN DIJK , administrateur , en remplacement de M. Christian CHOUNAVELLE, les administrateurs de la société aCéa SA au capital de 300 960 €, se sont réunis au siège social, sous la présidence de M. Christophe SEGARD , président du conseil d'administration, à l'effet de :

- Constater la démission de M. Christian CHOUNAVELLE de son mandat de directeur général délégué ;
- Nommer M. Jean-Philippe VAN DIJK en qualité de directeur général délégué ;
- Agréer, sous condition suspensive, la SARL N.D.E, en qualité de nouvel associé ;
- Examiner et arrêter des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010;
- Examiner les modalités d'augmentation de capital réservée aux salariés en application des dispositions de l'article L 225-129-6 du code de commerce ;
- Préparer l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire ;
- Confier les pouvoirs à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Les administrateurs présents signent le registre des présences en entrant en séance.

Le président constate que tous les administrateurs sont présents. Il est ensuite vérifié que chaque administrateur remplit bien les conditions d'exercice de ses fonctions.

Le président constate que M. Thierry LANCESSEUR, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué , est absent, excusé.

Ceci constaté, le président déclare que le conseil peut valablement délibérer.

Constatation de la fin du mandat de M. Christian CHOUNAVELLE – directeur général délégué

Le conseil d'administration prend acte de la fin du mandat de M. Christian CHOUNAVELLE, en tant que directeur général délégué, avec effet au 01 janvier 2011.

M. Christophe SEGARD invite les administrateurs à désigner leur nouveau directeur général délégué et propose que M. Jean-Philippe VAN DIJK, administrateur nouvellement nommé, soit désigné à ces fonctions, avec effet au 1^{er} janvier 2011.

À l'unanimité, le conseil élit M. Jean-Philippe VAN DIJK en tant que directeur général délégué pour la durée de son mandat d'administrateur.

M. Jean-Philippe VAN DIJK remercie les membres du conseil de leur confiance, déclare accepter ces fonctions et que rien ne s'y oppose.

Agrément –sous condition suspensive- de la SARL N.D.E, représentée par M. Benoît DEMOL.

Agrément –sous condition suspensive- de la SARL N.D.E, représentée par M. Benoît DEMOL.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, décide d'agréer la SARL New Deal Expertise « N.D.E », en formation, siège social 146 rue Nationale à 59 000 LILLE, représentée par

M. Benoît DEMOL, sous la condition suspensive de l'apport par M. Benoît DEMOL de l'action qu'il détient de la société aCéa , au plus tard le 31 janvier 2011, à la dite SARL et de l'immatriculation de la SARL N.D.E pour le 31 janvier 2011 au plus tard auprès du RCS de LILLE.

Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010

//////////////////////////////////////
 //////////////////////////////////////
 //////////////////////////////////////

Le président rappelle au conseil que les mandats d'administrateur de M. Christophe SEGARD et Cedric TOULEMONDE arrivent à échéance ; il appartient donc à l'assemblée générale de se prononcer sur leur renouvellement. Le conseil propose à l'assemblée de procéder au renouvellement des mandats.

4. Le conseil rappelle que dans le cadre de la loi sur l'épargne salariale en date du 19 février 2001, les sociétés par actions doivent convoquer tous les trois ans une assemblée générale extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolutions tenant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés, si les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital.

Lors des assemblées générales extraordinaires en date du 28 janvier 2002 , du 28 février 2005 et du 29 mars 2008, les actionnaires ont rejeté la résolution tendant à réserver une augmentation du capital social au profit des salariés.

Trois années s'étant écoulées, il convient à nouveau de convoquer une assemblée générale extraordinaire appelée à délibérer sur l'actionnariat des salariés.

5. Le conseil décide de convoquer une assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire, au siège social, le 28 février 2011, à neuf heures, avec l'ordre du jour suivant :

1) ordre du jour ordinaire

- rapport de gestion du conseil d'administration ;
- rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010;
- rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions des articles L 225-38 et suivants du code de commerce ; approbation desdites conventions ;
- approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010 et quitus aux administrateurs ;
- affectation du résultat ;
- renouvellement des mandats d'administrateur de Messieurs Christophe SEGARD et Cedric TOULEMONDE ;
- pouvoirs.

2) ordre du jour extraordinaire

- rapport du conseil d'administration;
- rapport spécial du commissaire aux comptes ;
- augmentation de capital réservée aux salariés en application des dispositions de l'article L 225-129-6 du code de commerce ;
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Pouvoirs

Le conseil d'administration confie tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le présent procès-verbal, établi par le président, a été signé par lui et l'administrateur nouvellement nommé.

M. Christophe SEGARD, Président Directeur
Général



M. Jean-Philippe VAN DIJK, Directeur
Général Délégué

« bon pour acceptation des fonctions de
directeur général délégué »

*bon pour acceptation des fonctions de
directeur général délégué.*

